



COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT

De U6 à U13

Se réunit les lundis et vendredis de 14 h à 18 h

Ligne directe : 04.92.15.80.35

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Réunion du 09 septembre 2021

Président : M. Alain BROCHE

Présents : Patrick LEVY – Ridha DJAFFAL – Patrick MARTIN - Jean-Baptiste SCIMECA - Joel BOLLIE

Excusés : Gérald FUSTIER

Procès-verbal n°01

ENVOI DE COURRIELS :

Pour être sûrs que les courriels que vous nous adressez (horaires, modifications, inversions,...) seront lus et traités en temps et en heure par la commission concernée, nous vous demandons de bien vouloir respecter les simples règles suivantes :

1. Mettre en destinataire principal le secrétariat : secretariat@cotedazur.fff.fr

2. En copie la Commission du Foot Réduit (U13 à U6) : Foot-reduit@cotedazur.fff.fr

INFORMATION IMPORTANTE

La commission du Football Réduit informe les clubs de la parution d'un seul PV par semaine regroupant le Foot à 5 et le Foot à 8

FOOT à 5

QUELQUES DATES IMPORTANTES :

- **02 octobre** : Plateau U8-U9 – InterClubs U7
- **09 octobre** : FestiFoot U7 – InteClubs U8-U9

Rappel :

N'oubliez pas de renvoyer le tableau des clubs Organisateur avec vos souhaits d'organisation ainsi que la fiche de renseignement jointe.

FOOT à 8

HORAIRES DES RENCONTRES

Un nouveau système de diffusion des horaires ayant été mis en place, nous vous demandons de vérifier la bonne prise en compte de ces derniers et, en cas d'anomalie constatée, nous vous remercions de bien vouloir contacter la Commission du Foot Réduit par mail (Foot-reduit@cotedazur.fff.fr) ou par téléphone (04.92.15.80.35 les lundis et vendredis après-midi).

QUELQUES DATES IMPORTANTES :

- 25/09 : 1^{ère} journée de la phase Criterium ;
- 02/10 : 2^{ème} journée ;
- 09/10 : 3^{ème} journée.

Rappel « **RÈGLEMENTS DES COMPETITIONS FOOTBALL À EFFECTIF REDUIT** » - « **CARACTERISTIQUES et ORGANISATION DU FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT Foot à 4, Foot à 5, Foot à 8** » - « **Organisation du Foot à 8** »

ARTICLE 3

PHILOSOPHIE ET OBJECTIFS DE "L'INTERCLUBS" U10 à U13 :

- Rassembler des clubs du même secteur voire inter-secteurs avec des équipes de même niveau,
- Echanger et rencontrer les parents des différents clubs,
- S'investir auprès des autres « familles » (arbitrage, supporters...),
- Permettre aux éducateurs de vérifier le juste niveau de leurs équipes,
- Créer un moment d'échanges entre les clubs.

ARTICLE 5

PHILOSOPHIE ET OBJECTIFS DES RENCONTRES « CRITERIUM » U13, U12, U11 et U10

lors de la phase 1:

Elles se déroulent en 3 journées.

- . Elles comprennent :
 - 1 défi.
 - Points importants :
 - Le défi est à faire obligatoirement avant le match,
 - La feuille du DEFI sera traitée comme une feuille de match.
- 1 match de 2 mi-temps.
- Les résultats sont pris en compte pour déterminer le niveau d'évolution des équipes dans la 3ème phase. Toutefois, les clubs ou le District pourront en tenir compte pour modifier les niveaux d'évolution des équipes jusqu'au lundi suivant la fin de la 1ère phase.

Le décompte des points est le suivant :

- Le défi :
 - Gagné : 0,5 pt
 - Nul : 0,25 pt
 - Perdu : 0 pt
 - Non fait : -1pt aux 2 équipes
 - Feuille non envoyée : -1pt (pour le club recevant)
- Le match :
 - Gagné : 3 pts
 - Nul : 1 pt
 - Perdu : 0 pt
 - Forfait : -1 pt

Rappel de la mise en place d'un coefficient :

- Pour corriger les désagréments de la phase 1 (poule de 3, effectif faible, forfaits) et minimiser ses résultats :

Mise en place d'un coefficient valorisant les résultats de la phase 2:

Phase 1: coef 1,

Phase 2: coef 3.

Le classement déterminant la phase 3 tiendra compte de ces coefficients.

IMPORTANT : N'oubliez pas d'envoyer au District le document « Feuille de Présence InterClubs » téléchargeable sur le site du District dans « **Documents** » puis « **Docs téléchargeables** » puis « **Foot à 8** (U10 à U13)».

INFORMATIONS :

Suite aux forfaits des équipes ci-dessous, la compositions de ces poules est modifiée

- U12 Espoir, poule D : **Gr Jsjlp/Cdja 4** devient exempt 2
- U11 N2, poule I : **Usrvn 3** devient Exempt 3
- U10 N1, poule B : **Jsjlp 1** devient Exempt 3

Après vos matchs, PENSEZ A SAISIR VOS RESULTATS DANS FOOTCLUB (Vous avez jusqu'au lundi soir minuit).

Le Président de séance :
M. Alain BROCHE

Le Secrétaire de séance :
M. Patrick LEVY